



DEMANDE D'ADHÉSION À L'ACCG 2022/2023

L'adhésion annuelle à l'ACCG couvre la période du 1er juillet au 30 juin de l'année pendant laquelle les frais sont payés. Veuillez noter qu'il n'y a pas de remboursement partiel pour une adhésion payée plus tard pendant l'année.

Si vous êtes déjà membre de l'ACCG et souhaitez renouveler votre adhésion, SVP utilisez le formulaire de Renouvellement d'adhésion 2022-2023. Si vous êtes actuellement un membre étudiant et souhaitez changer votre statut à celui de membre régulier, SVP contactez l'administration de l'ACCG au cagcoffice@cagc-accg.ca pour plus de détails sur la procédure.

NOUVEAU CETTE ANNÉE : Tous les nouveaux diplômés (définis comme un étudiant qui a obtenu son diplôme d'un programme de formation en conseil génétique en 2022) bénéficient d'un rabais sur une adhésion régulière à 75\$ pour la première année après l'obtention de leur diplôme. Ce « membre régulier – rabais pour nouveau diplômé » est offert à tout nouveau diplômé, y compris ceux qui étaient auparavant membres étudiants de l'ACCG et ceux qui se joignent à l'organisation pour la première fois après l'obtention de leur diplôme.

En accord avec l'article 11 des règlements de l'association, les montants suivants ont été approuvés pour les frais d'adhésion de 2022/2023:

Catégorie	Fee
Membres réguliers	\$150
Membre régulier – nouveau diplômé (NOUVEAU!)	\$75
Associé	\$150
Étudiant	\$40
Honoraire	\$65

Si vous préférez payer par carte de crédit, [cliquez ici](#) pour payer en ligne.

Veuillez noter que vos informations personnelles apparaîtront dans l'annuaire des membres de l'ACCG dans la section du site internet réservée aux membres. Veuillez n'inclure que les informations que vous souhaitez voir apparaître dans l'annuaire.

Nom du demandeur : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Catégorie d'adhésion (un choix seulement) :

Membre réguliers Membre régulier nouveau diplômé Associé Étudiant Honoraire

Formation, y compris la formation en cours (inclure les détails du diplôme ex : MSc en conseil génétique, IA, BSc):

Diplôme	Année de graduation	Institution

Emploi actuel : (veuillez indiquer le titre, no. d'heures/semaine et nombre d'année(s) dans cet emploi)

Langues :

Veuillez indiquer toutes les langues que vous parlez couramment :

Je suis capable d'offrir des services de conseil génétique en français : **Oui** ___ **Non** ___
 Des services de traduction en français sont disponibles à la clinique où je travaille : **Oui** ___ **Non** ___

Expérience de travail pertinente : (veuillez préciser : temps partiel ou temps plein, nombre d'année(s))

--

Autre formation pertinente :

--

Domaines de pratique (cocher tous ceux qui s'appliquent):

<input type="checkbox"/>	Oncogénétique	<input type="checkbox"/>	Métabolique	<input type="checkbox"/>	Pédiatrique	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Cardiogénétique	<input type="checkbox"/>	Neurogénétique	<input type="checkbox"/>	Diagnostic prénatal	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Infertilité/TPA	<input type="checkbox"/>	Dépistage néonatal	<input type="checkbox"/>	Génétique psychiatrique	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Laboratoire	<input type="checkbox"/>	Génétique oculaire	<input type="checkbox"/>	Conseiller en génétique dans rôle non-clinique	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Autre (indiquer)					

Veuillez adresser votre chèque à l'ordre de l'Association canadienne des conseillers en génétique et l'envoyer par la poste ainsi que la demande dûment remplie au bureau administratif de l'ACCG :

CAGC Head Office
PO Box 52083
Oakville, Ontario
Canada L6J 7N5

Téléphone : (905) 847-1363
Courriel : cagcoffice@cagc-accg.ca

La demande dûment remplie accompagnée du paiement intégral reçue par le siège social sera examinée par le comité d'adhésion de l'ACCG. Les lettres de décision subséquentes seront envoyées aux candidats par courriel.

Extrait des règlements de l'Association canadienne des conseillers en génétique* :

3. L'adhésion à la corporation devrait se limiter aux personnes qui cherchent à faire avancer les objectifs de la corporation et ceux et celles dont la demande d'adhésion a été acceptée par le conseil d'administration de la corporation (le « Conseil ») en accord avec les règlements concernant l'adhésion qui sont mis à jour périodiquement par le Conseil.
 Il existe uniquement quatre catégories de membres: les membres à part entière, les membres associés, les membres étudiants et les membres honoraires, nommés en ceci « membre » ou « membres ».

4. Les Membres réguliers : Ces membres sont ceux et celles dont l'adhésion à la corporation est révisée et acceptée par le conseil sur une base régulière, déterminée par le Conseil. Les membres à part entière se définissent comme suit : (i) toute personne qui a obtenu un diplôme, une maîtrise ou un doctorat en génétique humaine d'un programme reconnu en formation de conseillers et/ou d'associés de génétique; ou (ii) toute personne qui est un(e) conseiller(ère) en génétique agréé(e) du Canada ou qui a obtenu une qualification équivalente d'un organisme reconnu de certification en conseil génétique (iii) toute personne qui, avant le <18 octobre 2018>, était infirmier(ère), a obtenu un diplôme, un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat en soins infirmiers, en travail social ou en santé publique et qui a travaillé principalement comme conseiller en génétique dans un établissement médical ou autre approuvé par le comité d'adhésion, pour l'équivalent d'un an, durant les trois dernières années qui précèdent sa demande. Les membres à part entière en règle seront avisés de, et peuvent assister à, toutes les rencontres, voter, et siéger au conseil d'administration, aux comités, et comme représentant régional et comme éditeur du bulletin de la corporation.

5. Les membres associés se définissent comme suit: (i) tout candidat qui est médecin et qui s'intéresse plus particulièrement à la génétique et au conseil génétique; et (ii) tout candidat intéressé à la génétique et au conseil génétique qui n'est pas éligible ou qui ne désire pas adhérer à l'association comme membre à part entière ou étudiant. Les membres associés disposent de tous les privilèges des membres à part entière, à l'exception du droit de voter, de siéger au conseil d'administration ou d'agir en tant que président d'un comité.

6. Les membres étudiants se définissent comme suit : tout étudiant inscrit dans un établissement post-secondaire. Les membres étudiants ont les mêmes privilèges que les membres associés aux exceptions suivantes : (i) ils peuvent élire un collègue pour être Représentant Étudiant et (ii) peuvent faire partie du Conseil Administratif en tant que Représentant Étudiant, s'ils sont étudiants à a Maîtrise en conseil génétique. Les étudiants de première et deuxième année sont éligibles à être Représentant Étudiant. Les étudiants en deuxième année qui graduent durant leur rôle de Représentant Étudiant complètent leur terme en tant que Représentant Étudiant

Les membres à part entière /associés qui retournent aux études à temps plein peuvent renouveler leur adhésion en tant que membre étudiant, à condition qu'ils soient aux études lors du renouvellement de l'adhésion.

7. Les membres honoraires sont ceux et celles à qui le conseil a accordé une adhésion à titre honoraire. Les privilèges de ces membres sont dictés par le conseil. Les adhésions honoraires sont sous réserve des règlements en ceci et des lettres brevet de la corporation et prennent fin lors du décès du membre, ou lorsque la période d'adhésion se termine, là où il y a lieu. Les membres honoraires ont les mêmes privilèges que les membres associés.